



# AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



## AVIS PUBLIC

### **Adoption du Règlement 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique et abrogeant le Règlement numéro 901 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique**

Lors de la séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique et abrogeant le Règlement numéro 901 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique.

Ce règlement vient modifier la réglementation en vigueur concernant le stationnement dans les rues de la municipalité.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 8ième jour de décembre 2023.

Éric Émond  
Directeur général et greffier-trésorier

## Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 8 décembre 2023 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Eric Emond